

## **Prof. Romain PAUWELS AWARDS 2024 - REGLEMENT**

Ces prix ont pour objectif de stimuler la recherche scientifique en pneumologie. Ils couronnent les deux meilleurs articles originaux dans le domaine de la pneumologie et publiés dans un journal international l'année qui précède l'attribution du prix.

*Vos articles doivent nous parvenir par e-mail ([info@bers.be](mailto:info@bers.be)) pour le **4 novembre 2024** au plus tard.*

### **ART. 1**

L'objectif de ces prix est de stimuler la recherche scientifique en pneumologie. Chaque année depuis 2015, deux Prix Prof. Romain Pauwels, un premier prix d'une valeur de 2500 € et un deuxième prix d'un montant de 1000 €, sont décernés par la Belgian Respiratory Society aux premiers auteurs des deux meilleurs articles originaux dans le domaine de la pneumologie. Ces articles doivent être publiés dans un journal international (peer reviewed) entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année qui précède l'attribution des prix. Les prix sont remis lors des "Belgian Pneumology Days". Les articles doivent être envoyés par courrier électronique au secrétariat de la BeRS ([info@bers.be](mailto:info@bers.be)) pour le lundi 4 novembre 2024 au plus tard.

### **ART. 2**

Peuvent postuler pour ces prix médecins, assistants, chercheurs ou autres exerçant dans des hôpitaux universitaires ou périphériques belges. Les candidats doivent être membres de la Belgian Respiratory Society au moment de l'envoi de l'article. Les candidats sont de nationalité belge ou étrangère mais doivent exercer la médecine en Belgique. Il n'y a pas de limite d'âge pour poser sa candidature.

### **ART. 3**

Chaque candidat ne peut présenter qu'une seule communication. Le jury ne peut attribuer le premier prix au même candidat deux années consécutives.

### **ART. 4**

Le jury est composé des membres du Conseil d'Administration de la BeRS ainsi que par les représentants des hôpitaux universitaires autres que ceux déjà présents dans le Conseil d'Administration. Le Secrétaire scientifique de la BeRS est le président de ce jury. Les candidats ne peuvent pas siéger dans le jury.

### **ART. 5**

Deux critères sont pris en compte pour l'évaluation et le classement de l'article : le contenu scientifique en tenant compte de l'originalité de l'article ainsi que l'« impact factor » de la revue.

### **ART. 6**

Le jury sélectionne les lauréats lors de la réunion du Conseil d'Administration du mois de novembre. Les noms des lauréats (premiers auteurs de l'article) sont communiqués à l'occasion du congrès annuel « Belgian Pneumology Days ».

### **ART. 7**

Les prix sont remis aux deux lauréats par le Président et le Secrétaire scientifique de la BeRS.